La formation obligatoire jusqu'à 18 ans

Communication du 5 mars 2018

Contenu

I. Accueil et bienvenue

II. FO18 à travers le guide aux parents d'élèves

III. Quelques exemples possibles

IV. L'implication des collaborateurs et collaboratrices du DIP

V. La collaboration avec les partenaires

VI. Suite des travaux et calendrier

VII. Questions et échanges

II. FO18 à travers le guide aux parents

Guide aux parents : p.5 et p. 21-22

A qui s'adresse le document ?

- Aux parents d'élèves
- Pour expliquer les changements liés à FO18
- Et apporter des informations pratiques

Le guide intéressera également

- Elèves et jeunes concernés
- Collaborateurs et collaboratrices du DIP
- Partenaires de la formation (milieux professionnels, établissements privés)
- Dispositifs en contact avec les jeunes en rupture de formation ou en difficulté, acteurs de proximité

II. FO18 à travers le guide aux parents

Guide aux parents : p. 6-7

La formation obligatoire en quelques mots à la rentrée 2018

- **Tous les jeunes de 15 à 18 ans habitant sur le canton de Genève** devront être en **formation pré-qualifiante ou qualifiante**.
- Le premier objectif du DIP est de concentrer et d'augmenter le suivi individualisé afin d'**éviter la rupture** pour ceux qui sont aujourd'hui en formation.
- Trois axes de travail :
  - **Renforcement de l'accompagnement**, notamment au sein des établissements.
  - Création de **nouvelles mesures de prise en charge** : offre pré-qualifiante au sein du DIP.
  - **Evolution de CAP Formations** et développement d'un programme de retour en formation.

II. FO18 à travers le guide aux parents

Guide aux parents : p. 9-10

Pourquoi ce changement ?

- **La formation obligatoire jusqu'à 18 ans figure dans la nouvelle constitution genevoise.**
- **Elle a deux objectifs**
  - La réussite d'une première formation
  - Le soutien aux jeunes décocheurs
- **Zoom sur le décrochage**
  - en Suisse
  - à Genève

II. FO18 à travers le guide aux parents

Guide aux parents : p. 12-13

Une responsabilité légale partagée par le DIP et les parents d'élèves

- L'obligation pour les **parents** de veiller à ce que leur enfant soit en formation (art. 38 de la LIP).

- Le **rôle du DIP** : accompagnement et mesures de prise en charge adaptées aux **besoins du jeune**.

- L'importance de renforcer le **partenariat famille-école-institution.**

II. FO18 à travers le guide aux parents

Guide aux parents : p. 14

Un meilleur accompagnement des élèves

- Une action située tout au long du parcours scolaire dès le **primaire.**
- Qui se poursuit au cycle d'orientation. Exemples pour la rentrée 2018 :
  - Evolution du dispositif d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (**IOSP**).
  - Déploiement de **Go-Apprentissage** : dans quatre nouveaux établissements à la rentrée scolaire 2018.
  - Mise en place d'un **projet pilote CO – ESII : parcours aménagé** pour des élèves de CT en difficulté.

II. FO18 à travers le guide aux parents

Guide aux parents : p. 14-15

Un meilleur accompagnement des élèves : l'ESII

- FO18 complète les dispositifs existants **pour les élèves à partir de 15 ans** pour répondre à un objectif :

  → **Ne pas laisser un jeune mineur sans projet ni solution.**

II. FO18 à travers le guide aux parents

Guide aux parents : p. 14-15

Le renforcement du suivi des élèves notamment à l'ESII

- **Adaptation du nombre et des qualifications des professionnel·le·s chargé·e·s du suivi des élèves, notamment avec un référent FO18.**
- **Consolidation des transferts** d'une filière à l'autre en cas de réorientation.
- **Etablissement Lullin :** depuis octobre 2014, il intervient pour les jeunes en risque de décrochage, en collaboration avec l'établissement d'origine. Son rôle se poursuit et évoluera avec la mise en place de FO18.

II. FO18 à travers le guide aux parents

Guide aux parents : p. 15

Pour les jeunes ayant déjà décroché, CAP Formations prend le relais

- **CAP Formations :** créé en 2013, il regroupe l'OFPC, l'OCE et l'Hospice général, et accueille les jeunes ayant décroché de 15 à 25 ans pour un retour en formation.
- **Dans le cadre de FO18, son rôle est développé pour les mineurs :** il devient un guichet unique de prise en charge des jeunes ne fréquentant plus d'établissement scolaire.
- CAP Formations a également développé un nouveau **programme de retour en formation**.

II. FO18 à travers le guide aux parents

Guide aux parents : p. 16-17

Développement de l'offre pré-qualifiante au sein du DIP

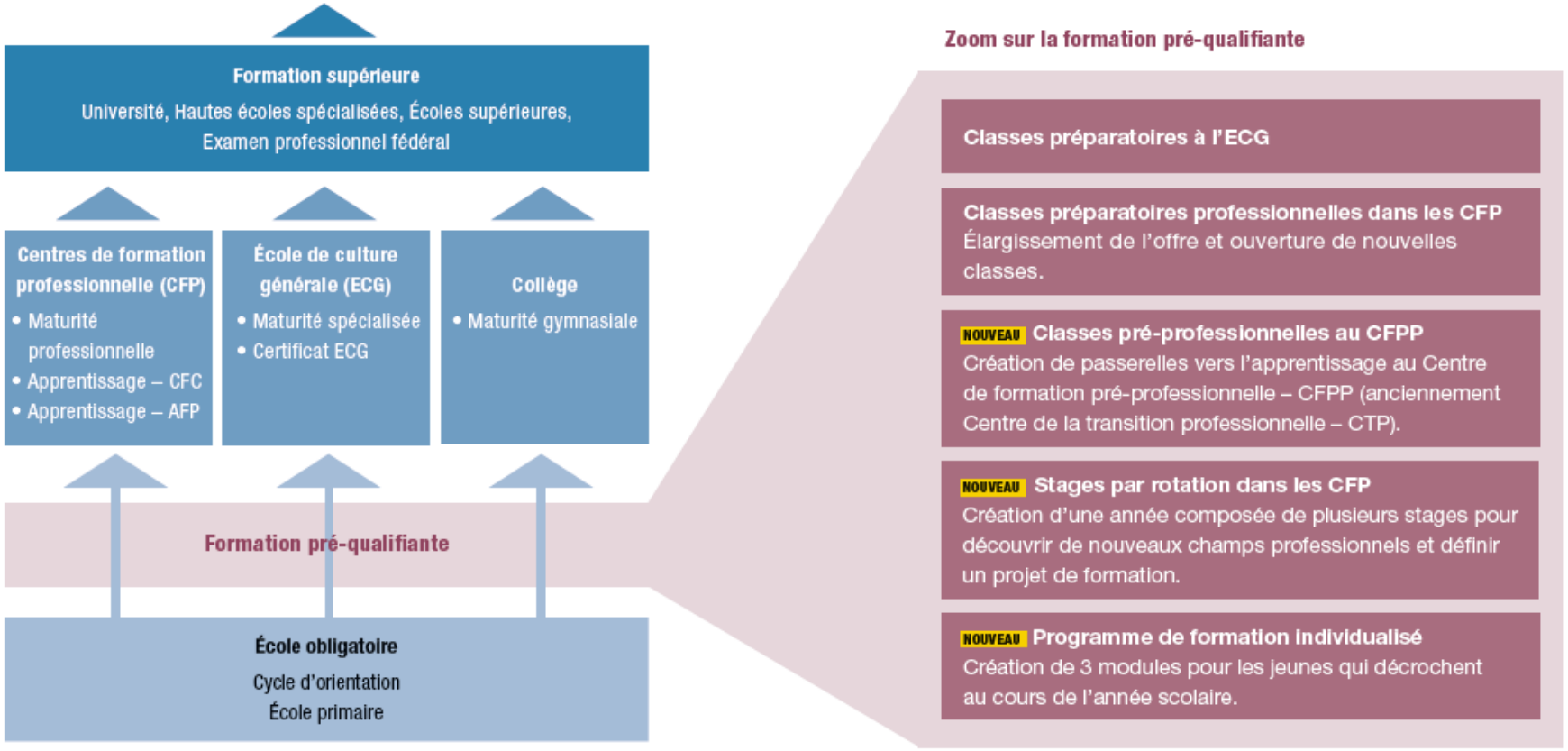

Guide aux parents : p. 17-19

Zoom sur la formation pré-qualifiante

Classes préparatoires à l'ECG

Classes préparatoires professionnelles dans les CFP
Élargissement de l'offre et ouverture de nouvelles classes.

NOUVEAU **Classes pré-professionnelles au CFPP**
Création de passerelles vers l'apprentissage au Centre de formation pré-professionnelle – CFPP (anciennement Centre de la transition professionnelle – CTP).

NOUVEAU **Stages par rotation dans les CFP**
Création d'une année composée de plusieurs stages pour découvrir de nouveaux champs professionnels et définir un projet de formation.

NOUVEAU **Programme de formation individualisé**
Création de 3 modules pour les jeunes qui décrochent au cours de l'année scolaire.

II. FO18 à travers le guide aux parents

Guide aux parents : p.19

Le programme de formation individualisé

- S'adresse prioritairement aux élèves qui sont en difficulté **au cours de l'année scolaire**.
- **Trois modules de formation** peuvent être proposés à l'élève en fonction de ses besoins et de son parcours selon une combinaison.
- Entrée possible à plusieurs moments de l'année.

III. Quelques exemples possibles

Le jeune ne peut plus poursuivre sa formation à l'issue de l'année scolaire du secondaire II. Il n'a pas déterminé de projet professionnel.

- *Prise de contact avec le référent FO18 et mise en relation avec la DGESII.*
- *Analyse de la situation et élaboration avec le jeune et ses parents de solutions pour l'année suivante.*
- *Par exemple : année de stages par rotation pour découvrir les gestes métiers, construire un projet professionnel, préparer les tests d'entrée en apprentissage.*

III. Quelques exemples possibles

Le jeune a un projet de métier mais n'a pas trouvé de place d'apprentissage à l'issue d'une première année au CFPP.

- *Dès la rentrée 2018, le jeune peut poursuivre en formation en classe préparatoire professionnelle dans les CFP par exemple.*
- *Il pourrait intégrer le module 3 pour préparer les tests d'apprentissage.*
- *Ou encore le programme de retour en formation de CAP Formations.*

III. Quelques exemples possibles

Le jeune est en difficulté en cours d'année, en décrochage scolaire, ne se sent pas bien dans sa formation qui ne semble plus lui correspondre.

- *Partage de la situation au niveau du conseil de direction de l'établissement après rencontre avec les parents sur les difficultés rencontrées (scolaire, santé, etc.).*
- *Renforcement du suivi de l'élève par l'équipe médico-psycho-sociale, la direction, le maître de classe et les enseignants.*
- *Prise de contact entre le référent FO18 et la DGESII en vue de l'élaboration d'une solution individualisée.*

III. Quelques exemples possibles

Le jeune a quitté l'école depuis plus d'une année

- *Le relais est pris par CAP Formations qui prendra contact avec le jeune et sa famille pour initier une rencontre : à la suite d'un premier bilan, des mesures seront proposées.*
- *Une entrée dans le programme de retour en formation peut être envisagée*.

III. Quelques exemples possibles

Chaque situation est individuelle !

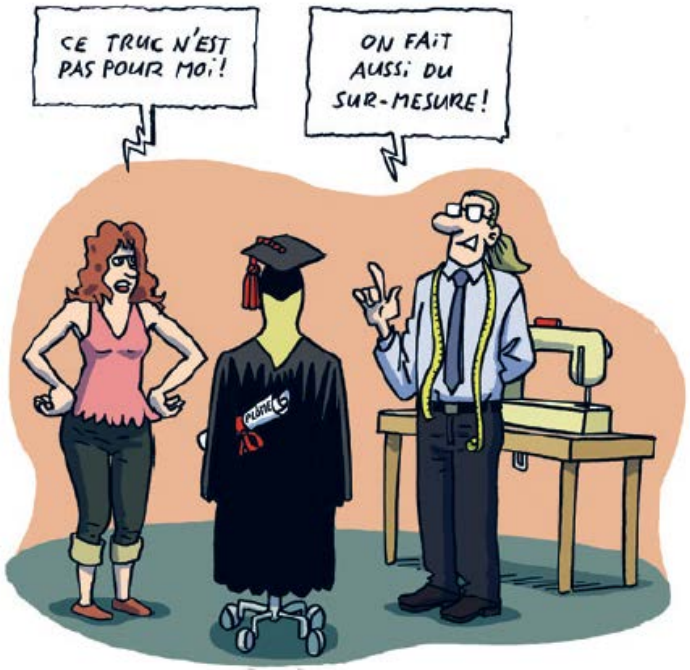

- *Dans le cadre en vigueur, les différent·e·s professionnel-le-s mettront tout en œuvre pour une solution adaptée en concertation avec la famille et le jeune.*

IV. L'implication des collaboratrices et collaborateurs

FO18 impactera de nombreuses et nombreux professionnel·le·s au sein du DIP

- Un travail important de première ligne est déjà réalisé : pour soutenir les professionnel·le·s, le suivi des élèves est renforcé au sein des établissements avec des ressources.
- Implication renforcée des différent·e·s professionnel·le·s **: direction, doyen·ne·s, enseignant·e·s, infirmier·e·s, conseiller·e·s sociaux, conseiller·e·s en orientation.**
- FO18 : un changement majeur qui nécessite de **l'information** et de la **formation.**

V. La collaboration avec les partenaires

La rentrée 2018 n'est qu'une première étape !

Le DIP va poursuivre et développer la collaboration avec plusieurs acteurs :

- **Milieux professionnels** à travers le conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) et les commissions des pôles de formation professionnelle
- **Dispositifs de prise en charge de jeunes en rupture** ou en contact avec eux via la commission EQIP notamment
- **Etablissements privés**
- **Les établissements privés subventionnés de pédagogie spécialisée**
- **Associations de parents d'élèves et familles**

VI. Calendrier et suite des travaux

Pour la rentrée scolaire 2018

- Préparation organisationnelle de la rentrée :
- Dès mars 2018 : identification des jeunes et premières orientations selon la nouvelle offre
- Prise de contact avec les jeunes déjà en rupture par le DIP
- Information auprès du grand public, des collaborateurs et collaboratrices du DIP, des partenaires. Avec notamment la diffusion du guide FO18 à l'attention des parents d'élèves. Il sera également transmis aux collaborateurs du DIP et aux partenaires.

Suite d'un déploiement progressif :

- Travail à poursuivre avec les collaborateur-trice-s
- Avec les partenaires.

VII. Questions et échanges

Merci de votre attention !